



CONSEIL DE PARTICIPATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 06 JUIN 2017

Ordre du jour

- Perspectives pour l'année scolaire 2017-2018

Points ajoutés à la demande des représentants de l'AP de Grez-Centre :

- Avancement des travaux dans la cour de récréation des maternelles (agenda à définir)
- Etat des sanitaires en maternelles
- Informatisation des bâtiments de l'école et investissements dans le matériel informatique (agenda à définir)
- Mode d'inscription dans la filière "immersion".
- La communication de l'école

Présents :

1. Membres de droits

Madame Valérie VANBEVER, Membre de droit, Echevine de l'enseignement et de la jeunesse
Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever

2. Membres effectifs

Monsieur Didier CHATELLE, Représentant le personnel administratif et ouvrier
Madame Amal ALAOUI, Représentant parents, Implantation de Grez-Centre
Monsieur Quentin DUPONT, Représentant parents, Implantation de Grez-Centre
Madame Jacqueline, Enseignante primaire, Implantation de Grez-Centre

Excusés :

Madame Sybille de COSTER –BAUCHAU, Députée-Bourgmestre
Madame Allison LEFEBURE, Enseignante primaire immersion, Implantation de Grez-Centre
Madame Françoise FOURNY, Enseignante primaire immersion, Implantation de Grez-Centre
Madame Vanessa DELCHAMBRE, Enseignante primaire, Implantation de Néthen

Madame Ingrid Princen accueille les membres de l'assemblée.

1. Perspectives pour l'année scolaire 2017-2018

Elle les informe que la rentrée scolaire 2017-2018 s'annonce particulièrement bonne. En outre, en principe, avec la mise en place du pacte d'excellence, les normes d'encadrement des enfants de maternelles devraient être plus favorables que par le passé. Mais cela dépend bien entendu des chiffres précis lors des comptages et, à l'heure actuelle, les circulaires sont toujours en attente...

Par ailleurs, en ce qui concerne la filière immersion, nous avons d'ores et déjà trouvé une enseignante pour la troisième primaire – il s'agit de Madame Elisabeth Betrains – et une autre, Madame Elie Sacréas, pour assurer le remplacement de Madame Allison Lefebure en congé de maternité au premier trimestre.

Elle signale également que les élèves de cinquième et sixième primaires partiront en classes de neige à Zinal (Suisse) du 1^{er} au 9 février 2018

2. Avancement des travaux dans la cour de récréation des maternelles (agenda à définir)

Madame Vanbever informe que si les travaux ont effectivement pris un certain retard (problème, entre autres, des crayons qui ont dû être retaillés etc.), cela avance. On espère que ce chantier trouvera un terme cet été. En ce qui concerne les jeux, un module assez important – d'une valeur de 24.000 € - est d'ores et déjà commandé.

3. Etat des sanitaires en maternelles

Monsieur Quentin Dupont explique, photos à l'appui, que les sanitaires en maternelles auraient bien besoin d'un rafraîchissement. Ne pourrait-on envisager de les rénover correctement, en prévoyant notamment du carrelage au sol et sur les murs jusqu'à une hauteur de +/- 1,50 m ainsi qu'un éclairage adapté. Madame Vanbever l'informe qu'un budget de 10.000 € est prévu.

4. Informatisation des bâtiments de l'école et investissements dans le matériel informatique (agenda à définir)

Un budget de 33.000 € est prévu : installation d'un réseau wifi dans tous les bâtiments, 5 PC, 5 vidéoprojecteurs et un tableau interactif... Cela suit donc son cours.

5. Mode d'inscription dans la filière "immersion".

Madame Alaoui et Monsieur Dupont se font l'écho de la fameuse question des fratries qui a fait l'objet d'innombrables commentaires, gloses, interprétations et autres discussions en tous sens... Cela étant, les choses ont été clarifiées récemment par le P.O., lequel a fait parvenir aux parents la lettre ci-après :

Aux parents des enfants de classes
d'Accueil et de 1ère maternelle.

Grez-Doiceau, le 29/05/2017

N/ Réf. : 21906/JV

Votre correspondante :

Vanconingsloo Jennifer, Service Secrétariat 010/84.83.20 –

✉ jennifer.vanconingsloo@grez-doiceau.be

Concerne : Inscription 3ème maternelle - Filière Immersion - Année scolaire 2018-2019.

Chers Parents,

Chaque année se pose la manière de procéder aux inscriptions en troisième maternelle en classe d'immersion.

Certains parents, de manière compréhensible, revendiquent une priorité pour les enfants appartenant à une fratrie.

Cette question n'est pas de la compétence du pouvoir organisateur, mais bien de la Communauté française.

Interrogée à ce propos au Parlement, la Ministre de l'Éducation a répondu :

« D'après la circulaire que vous reprenez, «Aucune priorité ne peut être accordée à un élève dont un frère/une sœur ainsi que tout autre mineur résidant sous le même toit fréquente déjà l'école». Dans la version initiale du décret du 11 mai 2007 relatif à l'immersion, le paragraphe 2 de l'article 6 précise qu'un établissement peut accorder prioritairement une place disponible dans une classe au sein de laquelle est pratiqué un apprentissage par immersion à un élève dont un frère ou une sœur ainsi que tout autre mineur résidant sous le même toit fréquente déjà l'établissement. L'article 9 du décret du 18 juillet 2008 visant à réguler les inscriptions des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire a abrogé cette disposition en accordant une priorité à la fratrie. La circulaire 5796 du 30 juin 2016 attire l'attention sur ce changement de législation en précisant qu'aucune priorité ne pourra être accordée à un élève dont un frère ou une sœur ainsi que tout autre mineur résidant sous le même toit fréquente l'école. Cela signifie que les établissements scolaires doivent respecter cette législation. Tout parent lésé par ce critère, qui serait pris en compte par une école lors d'une inscription, peut contacter le service des inscriptions de l'assistance aux établissements scolaires pour que celui-ci enjoigne l'établissement scolaire à respecter la législation en vigueur. En cas de préjudice, une évaluation est effectuée par l'administration, qui juge d'une éventuelle sanction envers le pouvoir organisateur (PO) responsable. Je vous rappelle ici uniquement la réglementation, sans me prononcer sur le caractère opportun ou non de ces priorités. Il s'agit d'un large débat, qui concerne notamment le décret «Inscriptions»; je m'en tiens donc à la réglementation ».

01/02
02/02

Il résulte de ce qui précède qu'aucune priorité ne peut être accordée sur la base d'une fratrie.

Le pouvoir organisateur qui ne respecterait pas cette règle s'exposerait à des recours juridictionnels avec le risque d'une grande insécurité juridique, une inscription accordée à un enfant faisant partie d'une fratrie pouvant être annulée à la suite d'un recours juridictionnel.

Telle est la raison pour laquelle pour l'année scolaire 2018-2019, dans le strict respect de la réglementation ici rappelée, la commune de Grez-Doiceau invitera les parents dès la rentrée des vacances de Pâques, à inscrire leur enfant via un formulaire par Internet, étant entendu que seront retenus les premiers inscrits à concurrence du nombre de places disponibles.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Chers Parents, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,

L'Echevine de l'Enseignement, La Députée-Bourgmestre,

Y. Stormme.

V. Vanbever

S. de Coster-Bauchau

Madame Alaoui et Monsieur Dupont reconnaissent qu'en effet, les choses sont désormais claires et comprennent bien que le P.O. ne peut évidemment se permettre de ne pas suivre à la lettre les prescrits légaux. Ils demandent néanmoins s'il ne serait pas envisageable d'interpeller la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la ministre afin de leur demander d'au moins ouvrir le débat. Cette démarche pourrait en effet être menée par les parents, éventuellement avec le soutien de la Fapeo (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel).

6. La communication de l'école

C'est également la question des fratries qui a pu donner le sentiment à certains parents d'un manque de transparence ou d'informations contradictoires.

Monsieur Dupont remercie la commune de Grez pour son soutien lors des différentes festivités de l'école.

Madame Princen remercie les participants et souhaite à tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h15

Fait à Grez-Doiceau, le 08 juin 2017

Le Secrétaire,

La Présidente,

Didier CHATELLE

Ingrid PRINCEN